



## Règlement des tirs en extérieurs

### Préambule

Ce règlement intérieur a pour objectif de préciser les règlements quant à la pratique du tir à l'arc en extérieur pour les associations « Les Sagittaires de Seynod » et la « 1<sup>ère</sup> Cie d'Arc Annecy Saint Sébastien ».

Il sera mis en ligne pour consultation par tous les archers sur le site de chaque association. Tous les adhérents devront cocher, lors de leur inscription, une mention « J'ai pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter ».

Il est demandé aux membres des deux associations un respect commun de l'ensemble des archers des 2 clubs, de l'environnement, de la propreté du site incluant les sanitaires, des locaux ainsi que du matériel qui est mutualisé.

Les membres des deux clubs sont autorisés à faire un rappel au règlement en cas de manquement d'un archer, peu importe son club d'origine.

### Le terrain

La municipalité d'Annecy met à la disposition des deux associations le terrain extérieur Max Décarre situé rue de la Vallée à Seynod (74600).

Ce lieu est réservé à la pratique du tir à l'arc pour les licenciés des deux clubs. Les archers confirmés possédant leur propre matériel sont autorisés à venir tirer en dehors des séances encadrées. Est considéré comme archer confirmé un archer qui aura atteint le niveau flèche noire. Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte. Chaque archer présent est responsable de sa tenue, de son matériel, du respect de la sécurité et de son tir.

### Accès au terrain, parking

La clé d'accès au terrain se trouve dans une boîte à code à droite du portail. Le code est remis aux archers exclusivement par le président du club dont ils sont adhérents.

Les véhicules sont interdits dans l'enceinte du site sauf les deux roues. Les véhicules ne sont autorisés qu'en cas de livraison ou de dépose et cas exceptionnels.

La sécurisation du site est la responsabilité de tous les utilisateurs quels qu'ils soient. Chacun doit veiller à laisser le lieu propre et de bien refermer toutes les portes à clé (locaux et portail).

Durant les tirs il appartient aux archers de s'assurer que personne ne traverse le champ de tir. Ils doivent tirer à partir de la même ligne ou en volées successives après mise en sécurité des archers les plus proches.

### **Rappel de la Sécurité pendant le tir**

#### On doit :

- quitter le pas de tir en reculant pour ne pas gêner les archers qui n'ont pas fini de tirer,
- le dernier tireur annonce « flèche » à la fin du tir pour aller les ramasser en cible,
- remettre l'arc sur le support prévu à cet effet ou sur le repose arc,
- se placer sur le côté pour retirer les flèches en cible en s'assurant de ne toucher personne,
- s'assurer que personne ne soit devant la ligne de tir avant de tirer,
- le matériel est mis à la disposition des archers et il est sous leur responsabilité. Ils doivent en prendre soin, le ranger et signaler tout problème aux responsables ou encadrants,
- aller récupérer ses flèches et revenir sur la ligne de tir en marchant.

#### Il est interdit :

- de sortir du site d'entraînement avec des flèches dans le carquois,
- d'avoir une flèche sur l'arc tant qu'il y a du monde devant soi,
- de lever l'arc dans une directions autre que celle des cibles,
- de chahuter sur et/ou derrière le pas de tir,
- de se trouver dans la zone de sécurité (un mètre en arrière des archers en train de tirer) pendant les tirs.

La zone de sécurité est réservée :

- aux entraîneurs (fédéraux ou BE).

Si un manquement à une règle de sécurité, et notamment sur la présence obligatoire d'un adulte, est constaté par un archer confirmé ou un membre du bureau, celui-ci est habilité à retirer immédiatement le matériel prêté par le club et à contacter le Président pour information.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter sur le site.

### **Animations**

Il convient au président de chaque club de prévenir son homologue lorsque le terrain doit être réservé pour l'organisation d'animation propre à chaque club. (Ex : réunion, passage de niveau, tir à thème...)